

# InfosMobilité

VENDREDI 26 JUIN 2020

**«Le RER va booster le canton»**Laurent Favre projette le canton dans l'avenir  
P. 2-3**Le programme des réalisations**Quelque 22 projets sont prévus d'ici à 2040  
P. 4-5**Tout savoir sur les «travaux 2021»**Des rabais seront accordés aux détenteurs d'abonnements  
P. 6-7**Les CFF à l'écoute des usagers**Le directeur régional Ouest présente sa stratégie  
P. 8

DAVID MARCHON / LUCAS VUITTEL

## Nos grands projets se concrétisent

**L**e canton de Neuchâtel avance! Après plusieurs années d'un intense travail de conviction, le canton dispose enfin des financements fédéraux pour réaliser ses grands projets de mobilité. Il se transformera grâce aux infrastructures qui vont se concrétiser dans les quinze prochaines années. En 2035, la notion de distance, telle que nous la connaissons aujourd'hui, sera révolue. Nous vivrons dans une agglomération et des régions où les temps de parcours seront notablement raccourcis et la qualité de vie renforcée.

L'objectif de ces investissements est de pouvoir rapprocher nos régions, de renforcer notre attractivité et d'être mieux connecté encore aux réseaux nationaux des transports. Grâce aux fonds fédéraux, nous pourrions assurer une cadence ferroviaire au quart d'heure entre Neuchâtel, Cernier, La Chaux-de-Fonds et Le Locle via la ligne directe. Nous pourrions également garantir une cadence à la demi-heure sur les lignes du Val-de-Travers, de la Béroche et de l'Entre-deux-Lacs. Le Val-de-Ruz, quant à lui, bénéficiera d'une desserte de bus très performante, notamment depuis la gare multimodale de Cernier.

Les contournements routiers du Locle et de La Chaux-de-Fonds permettront aux deux villes de gagner en qualité de vie, de revaloriser leurs centres et de donner de la place à la mobilité douce. Les pistes et bandes cyclables développées aux quatre coins du territoire répondront mieux encore à la tendance croissante qui fait du vélo un moyen de déplacement quotidien. Le projet de «voie verte» entre La Chaux-de-Fonds, Chambrelin et Corcelles montre, lui, un beau potentiel touristique.

Et c'est sans attendre que le Conseil d'État veut entreprendre les travaux. Une première étape débutera en septembre 2020 pour différents projets d'assainissement et de développement du RER neuchâtelois. La sécurité de la ligne historique sera ainsi renforcée pour maintenir la desserte ferroviaire jusqu'à la mise en exploitation de la ligne directe en 2035. Les travaux préparatoires du contournement autoroutier du Locle démarreront en 2021. Dans le contexte économique difficile du moment, le Conseil d'État souligne qu'à travers ces projets d'investissements, de nouvelles perspectives favorables s'ouvrent pour l'économie et l'emploi. Alors allons de l'avant avec conviction pour un canton résolument tourné vers l'avenir!

# «Faisons entrer le canton dans le XXI<sup>e</sup> siècle»

En juin 2019, les Chambres fédérales acceptaient le financement de la liaison ferroviaire directe Neuchâtel – La Chaux-de-Fonds et des contournements autoroutiers des deux villes du Haut. Une issue très favorable qui marquait l'aboutissement de longues années d'engagement. D'ici à 2035, les Neuchâteloises et Neuchâtelois vont voir leur canton se transformer. Laurent Favre, conseiller d'État en charge du Département du développement territorial et de l'environnement, revient sur ce long processus et projette le canton dans l'avenir.

**En juin 2019, les Chambres fédérales acceptaient le financement de la ligne ferroviaire directe Neuchâtel – La Chaux-de-Fonds et des contournements autoroutiers des deux villes du Haut, pour un montant de 2,1 milliards de francs. Pourtant, ce n'était pas gagné d'avance. Comment avez-vous fait pour y croire jusqu'au bout?**

Cela a été un long travail de conviction. Il a commencé avec les collègues à Berne, lorsque j'étais encore parlementaire fédéral. À ce moment-là, le non au Transrun et à la vignette à 100 francs avaient jeté un grand doute sur le développement des infrastructures ferroviaires et routières du canton. Cependant, l'élaboration des fonds fédéraux d'Infrastructure Ferroviaire (FIF) et pour les Routes nationales et le Trafic d'Agglomération (FORTA) nous donnait une lueur d'espoir. Dès 2015, avec le Conseil d'État et nos équipes, comme chef du Département de la mobilité, nous n'avons alors cessé de chercher à rassembler les Neuchâteloises et les Neuchâtelois autour d'un projet global, commun, qui fasse la part belle à la multimodalité: c'est la stratégie «NE Mobilité 2030», plébiscité en 2016 à plus de 84%. Un nouvel élan était donné.

**Quelles seront donc les différentes étapes à venir?**

La première étape d'assainissement et de développement du RER neuchâtelois aura lieu entre 2020 et 2022. Dès le 31 août, les CFF devront as-

sainir la ligne historique Neuchâtel – La Chaux-de-Fonds, sous peine de voir son exploitation durablement interrompue. Le tronçon Neuchâtel – Corcelles sera mis au standard double-étage, car pérennisé par la nouvelle liaison vers le Val-de-Travers, via la jonction Corcelles – Bôle. Le reste sera assaini pour une exploitation jusqu'en

“  
*Les habitudes de déplacement des Neuchâtelois vont profondément changer*”

2035, date de la mise en service de la ligne directe. De plus, nous allons en profiter pour réaliser d'autres travaux importants, comme l'élargissement du pont de Malakoff à La Chaux-de-Fonds afin de préparer le contournement routier Est de la ville, ou comme la mise en conformité des gares de Neuchâtel, de Corcelles-Peseux et des Deurres pour les personnes à mobilité réduite. Concernant la ligne directe, la phase préparatoire a commencé et s'étendra jusqu'en 2026. Suivront les travaux proprement dits, qui dureront jusqu'en 2035.

**Et pour le réseau routier?**

Au niveau autoroutier, les travaux préparatoires pour le contournement du Locle vont démarrer l'année prochaine. Le chantier devrait durer huit ans. Puis en 2022, si le Grand Conseil donne son accord, ce sera au tour de La Chaux-de-Fonds, avec l'évitement de la rue de l'Hôtel-de-Ville, en direction du Jura. Enfin, dès 2030 viendra le contournement autoroutier Ouest, entre le Bas-du-Reymond et le Crêt-du-Loclc.

**Concernant la ligne directe, le choix du matériel roulant s'est porté sur un train conventionnel. Pourquoi ne pas avoir opté pour une sorte de métro, plus agile, qui aurait permis une cadence encore plus soutenue?**

Avec une cadence au quart d'heure, on obtient déjà ce phénomène de «navette» entre Le Locle et Neuchâtel, avec de bonnes correspondances vers l'Arc lémanique, Berne et Zurich. Mais nous avons aussi étudié la variante «métro». Elle n'était pas plus rapide et présentait des faiblesses. Nous aurions dû acheter du matériel roulant spécifique, non utilisable sur les autres lignes, ce qui aurait été générateur de coûts d'exploitation importants. En plus, nous n'aurions pas été raccordés au réseau national des grandes lignes CFF, ce qui élimine de facto l'idée d'avoir un jour une liaison directe vers l'Arc lémanique. Enfin, les correspondances en gare de Neuchâtel n'auraient pas été à niveau, ce qui aurait induit



des pertes de temps supplémentaires.

**Comment le canton fonctionnera-t-il dès 2035, lorsque ce programme de mobilité aura vu le jour?**

Au-delà des infrastructures, les habitudes de déplacement des Neuchâteloises et des Neuchâtelois vont profondément changer. Le trajet ferroviaire Neuchâtel – La Chaux-de-Fonds durera 15 minutes, avec une cadence au quart d'heure. Nous nous déplacerons entre le Haut et le Bas comme si nous changions simplement de quartier! Plus encore: le RER rapprochera fortement la Grande Béroche, l'Entre-deux-Lacs et le Val-de-Travers de La Chaux-de-Fonds et du Locle. Il sera même aisé, à terme, d'habiter la Métropole horlogère tout en travaillant à Lausanne. Partant, résider dans les Montagnes va devenir plus at-

tractif. De plus, le trafic routier de transit sera sorti des villes des Montagnes neuchâteloises. Cela ouvre la porte à une forte revalorisation urbanistique des centres et à une augmentation de la qualité de vie. Cela va également doper la mobilité douce: je pense ici notamment au vélo électrique, qui va prendre une place de plus en plus importante. Grâce aussi à la «voie verte», qui prévoit de transformer le tronçon ferroviaire Corcelles – Chambrelieu – La Chaux-de-Fonds (y compris les tunnels de la Vue des Alpes) en piste cyclable, une fois la ligne abandonnée. Une première en Suisse, avec un intérêt certain pour le cyclotourisme!

**Pourtant, après les échecs du Transrun et de la vignette à 100 francs, tout le monde était divisé sur la question de la mobilité. Revenons-nous de loin?**

Oui. C'est la raison pour laquelle il a été primordial de reprendre le travail à la base et de rassembler tout le monde derrière une nouvelle straté-

“  
*La qualité du projet, qui dynamise tout un canton, a fait pencher la balance*”

gie de complémentarité route et rail. Encore fallait-il réussir à convaincre les autres cantons, les CFF et la Confédération. Cela a été un long travail de conviction. Le projet a réellement failli échouer plusieurs



Le conseiller d'État Laurent Favre se réjouit de la concrétisation de la stratégie cantonale de mobilité 2030.

PHOTO: JULIEN HUMBERT-DROZ

fois. Pour la ligne directe, le fait d'avoir réussi à l'intégrer dans le projet global demandé par les cantons, nous a beaucoup aidé. Pour l'appuyer, il a été nécessaire de s'engager personnellement auprès de nombreux parlementaires fédéraux. Nous avons également pu compter sur une excellente collaboration avec les représentants neuchâtelois à Berne. Enfin, après cinq ans à renforcer les alliances inter-cantoniales, à persuader à l'extérieur comme à l'intérieur du canton, étape par étape, nous avons réussi à construire le front commun indispensable à la réussite de notre entreprise. Une véritable remontada en fait!

**Quels sont les éléments qui ont fait pencher la balance?**

L'adhésion des Neuchâteloises et des Neuchâtelois, le cofinancement du canton – qui a été soumis au Grand Conseil –

et enfin et surtout la qualité du projet, qui dope la part modale des transports publics et dynamisera tout un canton.

**Le programme de mobilité 2030 est-il la dernière pièce du puzzle pour le canton?**

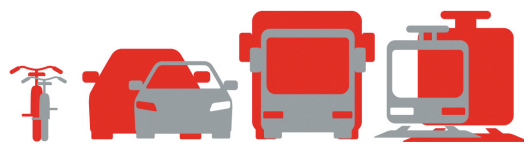
Non! Nous travaillons déjà sur le «RER 2040»: il s'agit notamment de prolonger le Littoral jusqu'à la Maladière et de construire des haltes supplémentaires sur les dessertes existantes, notamment pour les pôles de développement économiques de Boudry-Perreux, Couvet (La Léchère) et le quartier de Malakoff à La Chaux-de-Fonds. Notre ambition est, bien sûr, de faire reconnaître ces projets dans le cadre du Programme de développement ferroviaire de la Confédération 2040/45, afin d'obtenir son financement. Nous nous engageons d'ores et déjà sur ces prochaines étapes.







# La mobilité neuchâteloise à l'horizon 2035

«Penser la mobilité dans sa globalité à l'horizon 2035 pour le canton de Neuchâtel»: ces mots sont les premiers de la stratégie cantonale «NE Mobilité 2030», soutenue par plus de 84% de la population neuchâteloise en février 2016. Celle-ci vise le rassemblement des régions et des agglomérations du canton, tout en concrétisant la complémentarité des modes de transports qu'elle décline au travers de quatre piliers:

**le RER neuchâtelois, les routes nationales, les routes cantonales, la mobilité douce.**

La création de réseaux efficaces et durables doit renforcer les synergies en faveur de l'économie, de l'emploi, de la formation, des centres de recherche ou encore des installations de loisirs et du tourisme. En développant l'accès aux infrastructures de ces domaines, le Conseil d'État a fait le pari d'améliorer la qualité de vie de toute la population neuchâteloise. Par sa mise en œuvre d'ici à 2035, cette stratégie de mobilité va fluidifier les artères de tout le territoire, tout en réduisant les nuisances et les émissions de CO2.



-  Projet routier (contournements du Locle et de La Chaux-de-Fonds)
-  Ligne directe RER
-  RER neuchâtelois
-  Ligne historique CFF
-  Mobilité douce
-  Routes nationales



## Réalisations des 15 prochaines années...

- 1 **Ligne ferroviaire directe Neuchâtel - La Chaux-de-Fonds.** Temps de parcours: 15 minutes, cadence au quart d'heure entre Neuchâtel, Cernier, La Chaux-de-Fonds et Le Locle. Planification et réalisation entre 2020-2035 par les CFF.
- 2 **Gare ferroviaire et bus de Cernier.** Réalisation d'ici à 2035 par le canton et les CFF.
- 3 **Jonction ferroviaire Corcelles-Bôle.** Desserte de Corcelles, Peseux et du Val-de-Travers. Cadence à la demi-heure. Réalisation entre 2031 et 2035 par le canton et les CFF.
- 4 **Assainissement de la ligne historique Neuchâtel - La Chaux-de-Fonds** pour le maintien de la desserte ferroviaire d'ici à 2035 et pérennisation de la ligne Neuchâtel-Corcelles avec mise en conformité des gares de Neuchâtel, des Deurres et de Corcelles-Peseux pour les personnes à mobilité réduite. Réalisation des travaux entre 2020 et 2022 par les CFF. Nouveau matériel roulant à l'issue des travaux.
- 5 **Contournement autoroutier du Locle.** Réalisation entre 2021 et 2029 par l'Office fédéral des routes.
- 6 **Contournement autoroutier ouest de La Chaux-de-Fonds.** Réalisation dès 2030 par l'Office fédéral des routes.
- 7 **Contournement est de La Chaux-de-Fonds (H18).** Réalisation prévue entre 2022 et 2026 par le canton. Requalification de la rue de l'Hôtel-de-Ville.
- 8 **Halte ferroviaire de la Fiaz.** Réalisation entre 2020 et 2022 par les CFF, le canton et la ville de La Chaux-de-Fonds.
- 9 **Voie verte** sur le tracé de la ligne historique Corcelles-Chambrelien-La Chaux-de-Fonds en évaluation. Planification dès 2032 pour une mise en service en 2035/37.
- 10 **Rénovation du Tunnel de la Clusette.** Création d'une voie de mobilité douce dans la galerie de sécurité. Réalisation entre 2021 et 2026 par le canton.
- 11 **Réaménagement de la RC1310** entre La Sagne et Les Ponts-de-Martel. Réalisation entre 2020 et 2025 par le canton.
- 12 **Réalisation de 70 km de pistes et bandes cyclables** par le canton et les communes, en concrétisation du plan directeur cantonal de la mobilité cyclable.
- 13 **Cadence ferroviaire à la demi-heure sur la ligne du pied du Jura** entre l'Entre-deux-Lacs, Neuchâtel et la Béroche dès 2027.
- 14 **Mise en œuvre d'une desserte de bus performante au Val-de-Ruz** en lien à la nouvelle gare multimodale de Cernier. Réalisation dès 2035 par le canton et Val-de-Ruz.
- 15 **Remplacement du Grand-Pont à La Chaux-de-Fonds** avec la création d'une voie de mobilité douce. Réalisation entre 2022 et 2026 par le canton.
- 16 **Modernisation de la liaison de transports publics** entre Le Locle et Les Brenets d'ici à 2027.

## et les projets pour l'horizon 2040/45

- 17 **Projet de prolongation du Littorail** vers la Maladière. À inscrire au Programme de développement stratégique fédéral 2040/45 (Prodes 2040/45).
- 18 **Projet de halte ferroviaire à Malakoff** sur la ligne La Chaux-de-Fonds-Les Ponts-de-Martel. À inscrire au Prodes 2040/45.
- 19 **Projet de halte ferroviaire de la Léchère** dans le pôle économique de Couvet. À inscrire au Prodes 2040/45.
- 20 **Projet de halte ferroviaire de Perreux** sur le pôle économique de Boudry. À inscrire au Prodes 2040/45.
- 21 **Projet de halte ferroviaire des Cornes-Morel** à La Chaux-de-Fonds. À inscrire au Prodes 2040/45.
- 22 **Projet ArcExpress** entre La Chaux-de-Fonds et Delémont en partenariat avec le Jura. À inscrire au Prodes 2040/45.

SOURCE: CANTON DE NEUCHÂTEL - INFOGRAPHIE: FRANÇOIS ALLANOU

# Des bus performants

Entre 2020 et 2022, des travaux importants se réaliseront pour assainir et développer le RER neuchâtelois. La ligne actuelle devra notamment faire l'objet d'un assainissement pour le maintien du trafic ferroviaire d'ici à l'ouverture de la ligne directe Neuchâtel – La Chaux-de-Fonds à l'horizon 2035. Une interruption totale de la circulation du 1er mars au 31 octobre 2021 sera nécessaire. Le canton et les CFF en profiteront pour construire et pérenniser plusieurs infrastructures du RER neuchâtelois. Durant les travaux, **un service de bus de substitution** de qualité sera mis en place par les CFF entre Neuchâtel et La Chaux-de-Fonds.

## Calendrier des interruptions du trafic ferroviaire

- > Du **31 août 2020 au 11 décembre 2020, puis du 11 janvier au 26 février 2021**: le trafic sera interrompu la nuit et remplacé par des bus entre Neuchâtel et La Chaux-de-Fonds de 20 h 30 à 5 h 00, du lundi au vendredi.
- > Du **1er mars 2021 au 30 octobre 2021**: le trafic ferroviaire sera totalement interrompu entre Neuchâtel et La Chaux-de-Fonds.
- > Du **1er novembre au 10 décembre 2021, puis du 10 janvier au 18 février 2022**: le trafic sera interrompu durant la nuit et remplacé par des bus entre Neuchâtel et La Chaux-de-Fonds, de 20 h 30 à 5 h 00, du lundi au vendredi.

## Geste commercial

Afin d'éviter un report sur la mobilité individuelle et de prendre en compte les désagréments pour les pendulaires, les CFF, BLS et le canton de Neuchâtel ont décidé de faire un important geste commercial envers les clients. Pour pouvoir prétendre à ce dédommagement, il faudra:

- > **Être pendulaire** sur la ligne ferroviaire Neuchâtel – La Chaux-de-Fonds.
- > **Être au bénéfice d'un abonnement** (AG, abonnement de parcours, Onde Verte) et être impacté pendant au moins 4 mois sur les 8 mois d'interruption de la ligne.

## Les réductions proposées

		Classe	Dédommagement (en francs)*
<b>Abonnement général</b>	Adulte	2e	Fr. 165.-
		1re	Fr. 281.-
	Jeune	2e	Fr. 165.-
		1re	Fr. 281.-
<b>Abonnement annuel Onde Verte 5 zones</b>	Adulte	2e	Fr. 165.-
		1re	Fr. 281.-
	Junior	2e	Fr. 124.-
		1re	-
<b>Abonnement annuel Onde Verte 4 zones</b>	Adulte	2e	Fr. 134.-
		1re	Fr. 228.-
	Junior	2e	Fr. 101.-
		1re	-
<b>Abonnement annuel Onde Verte 3 zones</b>	Adulte	2e	Fr. 105.-
		1re	Fr. 179.-
	Junior	2e	Fr. 79.-
		1re	-

\*Ces données sont indicatives, les réductions et les conditions définitives seront communiquées début 2021.

# durant les travaux



Du 1er mars au 31 octobre 2021, durant la phase principale des travaux, le trafic ferroviaire sera totalement interrompu et remplacé par des bus. Durant cette période, les CFF et le canton en profiteront pour réaliser des travaux connexes importants:

- > Mise en conformité à la Loi sur l'égalité pour les personnes handicapées pour les trois gares de Neuchâtel, Les Deurres et Corcelles-Peseux: leur quai sera rehaussé à 55 centimètres de hauteur, permettant un accès de plain-pied aux trains.
- > Remplacement du pont CFF de Malakoff à La Chaux-de-Fonds.
- > Assainissement des marquises de la gare de La Chaux-de-Fonds.
- > Modernisation (standard double-étage) et pérennisation de la ligne Neuchâtel - Corcelles.
- > Assainissement du tunnel ferroviaire du Col-des-Roches et renouvellement, par la SNCF, de la ligne Col-des-Roches - Morteau.
- > Sondages pour l'évaluation de la reconversion de la ligne historique en tracé de mobilité douce.

## Ligne de bus Neuchâtel - La Chaux-de-Fonds (du 01.03.2021 au 31.10.2021): durées des liaisons et cadences

	La Chaux-de-Fonds		Les Hauts-Geneveys		Les Geneveys-sur-C.		Chambrelieu		Corcelles-Peseux		Neuchâtel	
	Durée	Cadence	Durée	Cadence	Durée	Cadence	Durée	Cadence	Durée	Cadence	Durée	Cadence
<b>Le Locle</b>	8'	1/2h	45'	1/2h	58'	1/2h	65'	1/2h	43'	1/2h	53'	1/2h
<b>La Chaux-de-Fonds</b>			15'	1/2h	28'	1/2h	53'	1/2h	55'	1/2h	35'	1/2 et 1/4h*
<b>Les Hauts-Geneveys</b>					13'	1/2h	38'	1/2h	36'	1/2h	36'	1/2h
<b>Les Geneveys-sur-Coffr.</b>							18'	1/2h	26'	1/2h	22'	1/2h
<b>Chambrelieu</b>									20'	1/2h	34'	1/2h
<b>Corcelles-Peseux</b>											15'	1/2h

\* Aux heures de pointe

Plus d'informations sur: [www.cff.ch/ne-cdf](http://www.cff.ch/ne-cdf)

# «Les CFF accordent un grand intérêt à la ligne directe»

Les travaux de 2021 vont engendrer des désagréments pour les usagers. Alain Barbey, directeur régional Ouest au CFF, assure que l'offre de remplacement est conséquente.



Alain Barbey, directeur régional Ouest aux CFF, se réjouit du fort développement de la mobilité dans le canton de Neuchâtel. PHOTO: SANDRO CAMPARDO

améliorations. Les gares de Neuchâtel, Les Deurres et Corcelles-Peseux seront mises en conformité avec la Loi sur l'égalité pour les personnes à mobilité réduite, par le rehaussement des quais à 55 centimètres. Le pont CFF de Malakoff à La Chaux-de-Fonds sera remplacé, la gare de la Fiaz construite. Nous allons également assainir le tunnel ferroviaire du Col-des-Roches, alors que la SNCF va renouveler la ligne Col-des-Roches – Morteau.

## Les travaux sur la ligne de Neuchâtel – La Chaux-de-Fonds auront un impact sur les clients. Comment envisagez-vous cette période?

Le concept d'accompagnement des clients est le résultat d'un travail intense en partenariat avec le canton et les villes de Neuchâtel, de La Chaux-de-Fonds, du Locle, la commune de Val-de-Ruz, l'OFROU et les transports publics. Les investissements pour pouvoir proposer une offre de remplacement par bus de très haut niveau sont conséquents. Ils vont au-delà de l'offre actuelle, offrant une cadence toutes les 15 minutes en heure de pointe. Les résultats sont innovants et visent à atteindre un objectif: faire en sorte que nos clients ne pensent même pas à prendre leur véhicule.

## Comment allez-vous remplacer les trains et prévoyez-vous d'indemniser vos clients?

Un concept de substitution est prévu pour chaque interruption, avec des bus prioritaires sur la route, dans les carrefours et aux feux. Ils rouleront selon une cadence qui remplacera celle des trains. Le temps de parcours des pendulaires aux heures de pointe sera impacté très différemment en fonction de leur trajet, de 7 minutes entre Neuchâtel et La Chaux-de-Fonds, de 35 minutes entre Le Locle et Les Geneveys-sur-Coffrane. Les différents partenaires de ces chantiers sont conscients des désagréments occasionnés et mettent tout en œuvre pour rendre le trajet de leurs clients le plus rapide possible. Dans cette perspective, le canton de Neuchâtel, BLS et les CFF feront un important geste commercial envers les usagers impactés au moins durant 4 mois. A titre d'exemple, une réduction de 165 francs sera proposée pour un abonnement Onde verte annuel de cinq zones.

## Quelles seront les contributions des CFF ces prochaines années, dans le canton de Neuchâtel?

Les CFF participent activement au développement de la mobilité dans la région, en étroite collaboration avec le canton et leur partenaire transN. Ils investissent pour garantir le confort, la sécurité et améliorer l'offre de manière continue. Jusqu'en 2035, 1,4 milliard d'investissements est prévu dans le canton de Neuchâtel, en grande partie pour la maintenance des gares et des installations ferroviaires. Les CFF accordent un intérêt tout particulier et renforcé au projet de ligne directe Neuchâtel – La Chaux-de-Fonds, qui permettra une cadence au quart d'heure entre les deux villes, avec un temps de parcours réduit de moitié.

## Concrètement, comment allez-vous démarrer ce projet?

Dans l'attente de ce développement de l'offre, l'actuelle ligne Neuchâtel – La Chaux-de-Fonds doit subir des travaux conséquents en 2021. Il faut assainir les tunnels de la Luche, de la Sauge, des Loges et du Mont Sagne afin de prolonger leur durée de vie d'une vingtaine d'années. Ces ouvrages d'art, situés sur une voie unique, imposent la fermeture totale de la ligne durant huit mois. Un tiers du budget investi dans ces travaux sera utile à la mise en service ultérieure du RER neuchâtelois.

## Y aura-t-il d'autres interventions à plus court terme?

Comme c'est souvent le cas, les CFF profitent de ces chantiers pour réaliser d'autres

**IMPRESSUM** Responsable de publication: État de Neuchâtel Textes: DDTE, CFF, Fabrice Eschmann

Concept graphique: François Allanou Impression: Centre d'impression romand, Monthey Tirage: 90'200 exemplaires Une réalisation impactmedias